



Ollainville

# COMMUNE D'OLLAINVILLE

## RAPPORT DE PRESENTATION

### DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 28 février 2017*

## PREAMBULE

Depuis la Loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » publiée au journal officiel du 8 août 2015 a accentué l'information des conseillers municipaux, complété par l'article L 2312-1 résultant du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 qui précise les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

Désormais, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement
- les engagements pluriannuels envisagés,
- l'évolution des taux de fiscalité locale
- la structure et la gestion de la dette.

Ce débat doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités affichées dans le budget primitif 2017 qui, en outre, devra intégrer les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2017 ainsi que de la situation financière de la commune d'Ollainville.

### **I. Contexte général : situation économique et sociale**

#### **A. Le contexte international et national**

*Zone Euro : une reprise à petite vitesse (source Caisse d'Epargne)*

D'après les dernières enquêtes disponibles, l'activité demeure relativement bien orientée. Cependant, le retour de l'inflation en raison d'une remontée des prix du pétrole affecterait négativement la consommation privée.

2017 s'annonce non dénuée de risques politiques. Les risques les plus importants sont à attendre au Royaume Uni (Brexit), en Grèce (financement de la dette), au Portugal (difficultés fiscales), en France (élections présidentielles en mai) et en Allemagne (élections à l'automne).

*Zone euro en 2017 : une petite croissance (source Caisse d'Epargne)*

En 2017, la zone va bénéficier de trois principaux facteurs :

- un environnement extérieur caractérisé par la faiblesse de l'Euro,
- une politique monétaire encore accommodante facilitant l'accès au crédit,
- des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes dans certains pays (ex Allemagne).

Cependant, le retour de l'inflation va peser sur la croissance.

*Contexte national*

La croissance a fait son retour en France en 2015 et s'est maintenue en 2016. Au regard des indicateurs avancés, l'année 2017 devrait être caractérisée par une croissance modérée due à une consommation des ménages moindre en raison de l'inflation.

## Indicateurs économiques en France

	2015	Estimation 2016	Prévision 2017
PIB (croissance)	1.2 %	1.3%	1.2%
Consommation des ménages	1.5 %	1.7 %	1.3 %
Taux de chômage	10.1 %	9.7 %	9.5 %
Déficit public (en % du PIB)	- 3.5 %	- 3.3 %	- 2.7 %
Inflation	0.1 %	0.2 %	0.8 %

### B. La Loi de finances 2017 : poursuite de la réduction des dotations de l'Etat et report de la réforme de la DGF

La contexture générale de la loi de finances initiale 2017 reprend largement le triptyque qui structurerait les lois de finances pour 2015 et 2016 avec ses trois volets désormais devenus coutumiers :

- Baisse des dotations, bien que diminuée de moitié pour le bloc communal pour 2017, elle continuera encore de peser sur les finances des collectivités locales.

Pour mémoire, le montant total de l'effort demandé aux collectivités depuis 2014 s'établit ainsi :

	2014	2015	2016	2017
Bloc communal	840 M€	2 071 M€	2 071 M€	1 035 M€
Départements	476 M€	1 148 M€	1 148 M€	1 148 M€
Régions	184 M€	451 M€	451 M€	451 M€
<b>Total</b>	<b>1 500 M€</b>	<b>3 670 M€</b>	<b>3 670 M€</b>	<b>2 634 M€</b>

La contribution du bloc communal se monte donc pour 2017 à 1,035 Md€ (au lieu de 2,071 Md€) dont 725 M€ pour les communes et 310 M€ pour les EPCI.

Evolution du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (toutes catégories de collectivités) voté en loi de finance initiale :

	Montant total DGF (en LFI)	Evolution par rapport à l'année précédente
2013	41.5 Md€	+ 0.3%
2014	40.1 Md€	-3.3%
2015	36.6 Md€	-8.7 %
2016	33.2 Md€	-9.2 %
2017	30.8 Md€	-7.1 %

- Soutien de l'Etat à l'investissement local. Il est à nouveau renforcé avec la prolongation et l'augmentation du fonds de soutien à l'investissement local estimé à 1,216 Md€. L'objectif reste de s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement.
- Renforcement de la péréquation avec une progression et des adaptations techniques pour atténuer les effets de la baisse de la DGF sur les collectivités les plus fragiles en attendant une réforme globale finalement reportée au même titre que celle de la DGF. Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal est maintenu à 1 Md€ au lieu des 2 % des recettes fiscales du bloc communal annoncés pour 2017 et reportés en 2018.



La loi de programmation des finances publiques pour les années 2014-2019 a institué un objectif d'évolution de la dépense locale exprimé en pourcentage d'évolution annuelle.

Pour 2017, l'objectif d'évolution de la dépense publique locale serait de + 2% dont + 1.7 % pour les dépenses de fonctionnement et + 3% pour l'investissement.

### C. Les finances des communes - bilan

La Direction générale des collectivités locales vient de publier son bulletin statistique de janvier 2017 dans lequel elle confirme la corrélation entre le ralentissement des dépenses de fonctionnement des communes et la baisse des dotations.

Dans cette note, la DGCL indique qu'il existe bien un lien étroit entre les dotations versées par l'Etat et le niveau de dépenses de fonctionnement puisque les communes pour lesquelles les concours de l'Etat ont le plus diminué sont aussi celles pour lesquelles les dépenses de fonctionnement ont le plus ralenti.

Concrètement, les communes qui ont connu une baisse de leurs dotations de 15 % entre 2013 et 2015, sont aussi celles qui ont connu un ralentissement important de leurs dépenses de fonctionnement. Celles-ci n'ont augmenté que de 0,8 % sur cette période alors qu'elles avaient augmenté de 5 % entre 2011 et 2013.

A contrario, les communes qui n'ont connu une baisse des dotations que de 1% ou moins ou qui ont même connu une légère hausse des dotations, sont aussi les communes qui ont connu une hausse des dépenses de fonctionnement de 3,4 % entre 2013 et 2015, contre 6,2 % entre 2011 et 2013.

Pour la DGCL, le ralentissement des dépenses de fonctionnement provient essentiellement de la baisse des achats et charges externes.

Toutefois, malgré la baisse des dotations, les dépenses de personnel demeurent « dynamiques » entre 2013 et 2015 avec des taux de croissance supérieurs à 4,5 %. Mais, la DGCL constate que « la progression est quand même moins forte pour les communes qui ont connu une forte baisse des concours de l'Etat.

## II. Situation de la collectivité

### 1. *Le contexte financier*

Les communes de 3 500 habitants et plus sont tenues de présenter, lors du vote du budget primitif, un certain nombre de ratios qui poursuivent des objectifs de transparence de l'action publique locale, de meilleure association des populations au processus de décision, d'amélioration de la gestion, par une meilleure affectation des ressources et la réduction des coûts de production des services.

Les ratios ci-dessous ont été calculés sur la base des données chiffrées du compte administratif provisoire 2016 et du compte administratif 2015 adopté le 24 mai 2016 et prennent en compte la population dite DGF de 2016 (4754 habitants).

#### Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population DGF

867 €, contre 854 € en 2015 (908 €/hab commune de même strate)\*

#### Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population DGF

949 €, contre 940 € en 2015 (1041 €/hab commune de même strate)\*

Ces 2 ratios permettent de constater que les RRF restent supérieures aux DRF, grâce à la maîtrise des DRF, ce qui contribue au maintien de l'épargne brute.

#### Produit des impositions directes/population DGF

348 €, contre 340 € en 2015

Ce ratio est en augmentation par rapport à l'année dernière au regard de 3 paramètres :

- l'effet base
- l'augmentation du parc immobilier sur la commune
- la hausse des taux d'imposition

Dépenses d'équipement brut/population DGF

105 €, contre 109 € en 2015 (376 €/hab commune de même strate)\*

Encours de la dette /population DGF

317 €, contre 357 € en 2015

---

Commune de même strate = 788 € (source DGFIP 2015)

Pas d'emprunt souscrit en 2016

La commune d'Ollainville dispose donc d'une marge de manœuvre non négligeable dans ce domaine.

Le ratio de capacité de désendettement, 3.9 ans, est très largement inférieur à 15 années.

La commune d'Ollainville est en phase de désendettement depuis 2013.

\* source DGFIP

DGF/population DGF

65 €, contre 84 € en 2015

Ce ratio confirme une baisse du niveau de dotation DGF par habitant et donc un niveau de financement de l'Etat rapporté à l'habitant de plus en plus faible.

Annuité de la dette/population DGF

50 €, commune de même strate 103 €

Marge d'autofinancement courant : 0.95

La Marge d'Autofinancement Courant permet d'évaluer la capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

Le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est supérieur à 1 pendant 2 exercices successifs.

Niveau d'endettement (Encours de la dette/Produits de fonctionnement)

L'encours de la dette d'Ollainville au 31 décembre 2016 est de 1 510 000 € soit un ratio de 0,33 loin du seuil d'alerte qui est atteint au delà de 1.8 pour les communes de même strate.

La structure de la dette communale est composée de 6 emprunts dont 4 à taux fixes, 1 à taux structuré et un emprunt à taux 0 souscrit auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.



2016 - 2025	ANNUITE									
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
FINANCEMENT PROGRAMME-2000-2001	34 294,81	34 294,81	34 294,81	34 294,81	34 294,81	34 294,81	34 294,81	34 294,81	0,00	0,00
Construct° CLSH Parc de la Butte-aux Grès	17 800,25	17 800,25	17 800,25	17 802,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FINANCEMENT PROGRAMME-2002-2003	44 662,49	33 640,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Acq°Propriété 2 Rue de la Mairie	31 681,64	31 681,64	31 681,64	31 681,64	31 681,64	31 681,64	31 681,64	31 681,64	31 681,64	31 681,64
Financement 3ème Contrat Régiona	87 896,88	85 504,38	83 111,88	80 719,38	78 326,88	75 934,38	73 541,88	71 149,38	68 756,88	66 364,38
Investissements 2013-Rue Rabuteau	24 321,76	23 735,76	23 149,76	22 563,76	21 977,76	21 391,76	20 805,76	15 219,76	0,00	0,00
TOTAL	240 657,83	226 657,53	190 038,34	187 061,71	166 281,09	163 302,59	160 324,09	152 345,59	100 438,52	98 046,02

### Ratio endettement – au 31 décembre de chaque année

Ratio d'endettement	2014	2015	2016	BP 2017
Encours de la dette résiduel	1 848 848,71 €	1 681 173,61 €	1 509 596,04 €	1 509 596,04 €
Recettes Réelles de Fonct.	4 382 768,77 €	4 469 074,35 €	4 512 670,31 €	4 392 715,85 €
<b>Ratio en %</b>	<b>42,18%</b>	<b>37,62%</b>	<b>33,45%</b>	<b>34,37%</b>
Annuité de la dette	246 180,53 €	243 409,00 €	240 657,83 €	226 657,53 €
Recettes Réelles de Fonct.	4 382 768,77 €	4 469 074,35 €	4 512 670,31 €	4 392 715,85 €
<b>Ratio en %</b>	<b>5,62%</b>	<b>5,45%</b>	<b>5,33%</b>	<b>5,16%</b>
Encours de la dette résiduel habitants	1 848 848,71 € 4649	1 681 173,61 € 4694	1 509 596,04 € 4754	1 509 596,04 € 4811
<b>Encours dette/habitant</b>	<b>397,69 €</b>	<b>358,15 €</b>	<b>317,54 €</b>	<b>313,78 €</b>
Annuité de la dette habitants	246 180,53 € 4649	243 409,00 € 4694	240 657,83 € 4754	226 657,53 € 4811
<b>Annuité de la dette/habitant</b>	<b>52,95 €</b>	<b>51,86 €</b>	<b>50,62 €</b>	<b>47,11 €</b>

#### 2. Le compte administratif de l'exercice 2016

<b>Excédent de clôture fonctionnement</b>	1 298 927
<b>Déficit de clôture Investissement</b>	- 151 354
<b>Excédent global de clôture 2016</b>	1 147 573

*Hors restes à réaliser, dépenses imprévues et affectation du résultat.*

### III. Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité

Les orientations du projet de budget 2017 se déclinent selon les axes suivants :

- Maintien d'un service public fort et de qualité
- Consolider la maîtrise du 011- charges à caractère général
- Contrôler le 012- personnel - tout en intégrant de nouveaux services (médiathèque, espace jeunes) ainsi que les réformes
- Gérer au plus fin et au plus précis les recettes
- Stabiliser l'autofinancement
- Poursuite de l'investissement sur le patrimoine existant
- Maîtriser l'endettement

## A. Recettes de fonctionnement

### 1. *Fiscalité*

La loi de finances pour 2017 a fixé à 0.4 % le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales qui servent de base aux impôts directs locaux (1 % en 2016).

A partir de 2018, la revalorisation sera définie en fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle).

L'hypothèse retenue par la commission des Finances réunie le 20 février 2017 est d'augmenter les taux de 2%.

Evolution des taux de 2014 à 2016:

	2014	2015	2016	<i>Taux moyens strat (2015)</i>
TH	9.81	9.81	10.01	14.06
TF	14.21	14.21	14.49	19.21
TFNB	59.31	59.31	60.50	51.95

Potentiel fiscal réel par habitant sur l'année 2016 : 348 €

Pourrait être au maximum de 676 €

### 2. *Concours de l'Etat*

Il comprend pour notre commune la dotation forfaitaire et la dotation de solidarité rurale.

La tendance retenue est celle d'une nouvelle baisse en 2017 de la Dotation Globale de Fonctionnement, montant attendu estimé à environ 235 029 €, et d'un maintien à 50 000.00 € de la Dotation de Solidarité Rurale (en attente de la notification des montants définitifs).

*Evolution de la DGF perçue par la commune sur 6 ans*

	Montant alloué	Evolution
<b>2011</b>	544 009.00 €	
<b>2012</b>	534 647.00 €	-1.96 %
<b>2013</b>	528 022.00 €	- 1.24 %
<b>2014</b>	489 575.00 €	-7.28 %
<b>2015</b>	398 474.00 €	- 18.60%
<b>2016</b>	309 562.00 €	- 22.31%

Le montant prévisionnel attendu au titre des droits de mutations = 84 000.00 €.

### 3. *Autres services (produits des services ...)*

Le montant prévisionnel de l'attribution de compensation qui s'élève à 1 244 433.00 €, identique à 2016 (pas de transfert de compétence en 2016 impactant cette attribution)

Dotation de solidarité communautaire : 85 000 .00 €, versée par Cœur d'Essonne Agglomération

En attente de la notification par Cœur d'Essonne de ces montants.

Les participations de la CAF (contrat enfance et prestations ordinaires) ont été estimées à 84 800 €.



Les recettes des produits des services, dont restauration, garderie, études, accueil de loisirs, ont été évaluées à 493 000.00 €.

Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : 86 000.00 €

Fonds de soutien - Rythmes scolaires : 27 000.00 €

## B. Dépenses de fonctionnement

La lettre de cadrage rappelait que l'année 2017 serait pour Ollainville une année dynamique, marquée par la poursuite des programmes d'investissements et notamment du Pôle de Services Publics.

L'effort de tous était à nouveau appelé, afin de maîtriser les dépenses de fonctionnement et permettre à ce budget de dégager un autofinancement suffisant tout en intégrant les frais de fonctionnement induits par la réalisation du Pôle de Services Publics sur une partie de l'année 2017 (4 mois).

### 1) *Les frais de personnels*

Au titre de l'année 2016, le ratio des charges incompressibles (personnel + annuité de la dette) sur les produits de la commune est de 0.62.

Eléments pouvant expliquer ce ratio sur Ollainville :

- Nombreuses missions réalisées en régie
- Personnel vieillissant
- Les réformes successives qui ont fortement contribué à l'augmentation de la masse salariale

Outre le glissement vieillesse -technicité, les éléments pris en compte dans la préparation du chapitre 012 au titre de l'année 2017 sont :

- Hausse des taux CNRACL, IRCANTEC, URSSAF (charges patronales), hausse programmée jusqu'en 2020
- Augmentation du point d'indice : 0.6 en février 2017
- Fonctionnement du Pôle Services Publics sur 4 mois : bibliothécaire à temps plein, 1 animateur supplémentaire, 1 agent d'entretien sur 15h
- Reclassement de l'ensemble des échelles indiciaires
- Refonte du régime indemnitaire
- 1 ATSEM par classe depuis la rentrée de septembre 2016: création d'un ½ poste supplémentaire
- Transfert du paiement des études et NAP aux enseignants au chapitre 012 (précédemment au 011)
- Réalisation du document unique : convention avec le CIG et recrutement d'une stagiaire
- Transfert primes/points
- Renforcement de l'accueil des enfants porteurs de handicap en périscolaire.

Une démarche sera entreprise pour le recrutement d'un service civique au sein de la médiathèque.

Au regard de ces dépenses, des recettes sont attendues pour un montant estimé à 99 000.00 €.



## 2) *Subventions*

L'enveloppe globale des subventions allouées aux budgets autonomes et associations sera étudiée lors de la prochaine commission finances.

## 3) *Autres dépenses de fonctionnement*

Montant demandé par les commissions estimé à ce jour à 678 000.00 €

Reconduction du montant des dotations allouées aux écoles. : 47,50 €/enfant

Intérêts de la dette (hors ICNE) : 62 216.00 €

Amende loi SRU estimée à 55 000.00 €. Il est à noter la réalisation des objectifs fixés dans la triennalité ce qui n'induit pas une carence et surcharge de l'amende.

Fonds National de Péréquation pris en charge par Cœur d'Essonne Agglomération.

Pas d'augmentation de la participation versée par la commune au SIBSO, évaluée à 41 752.00 €.

Un autofinancement suffisant pour équilibrer la section d'investissement

### C. Section d'investissement

#### 1) *Dette*

Remboursement capital de la dette : 164 440.00 €

#### 2) *Recettes d'investissement*

##### a) Les ressources propres internes

Il s'agit des composantes de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement :

- dotation aux amortissements : 128 337.00 €
- virement de la section de fonctionnement : environ 660 000.00 €

##### b) Les ressources propres externes

Elles reposent essentiellement sur le FCTVA dont le montant est estimé à 75 000.00 €.

Le montant perçu au titre de la taxe d'aménagement est estimé à 150 000.00 €

Augmentation justifiée par la réalisation de programmes sur des secteurs dont le taux de la taxe d'aménagement est de 20%.

##### c) Les subventions

1 126 456.00 € de subventions notifiées en 2016, seront versés sur l'année 2017.

Pour rappel :

- Contrat de Territoire
- Contrat régional
- Réserves parlementaires

Les nouveaux dossiers de demandes de subvention seront instruits en fonction des programmes retenus lors du vote du budget primitif 2017, mais aucune somme ne sera inscrite avant notification.

#### D. Programmation des investissements de la collectivité

L'enveloppe globale au titre des dépenses d'équipement sur la section investissement pour l'année 2017 est estimée à 2 262 000.00 € et comportera notamment :

<b><i>Programmes récurrents</i></b>	
Restes à réaliser	238 590.00 €
Acquisition de tableaux numériques	7 400.00 €
Remplacement matériels de cuisine	10 000.00 €
Panneaux de signalisation de rues	5 000.00 €
<b><i>Investissements nouveaux</i></b>	
Médiathèque – constitution d'un fonds de supports livres, CD	20 000.00 €
Révision générale du PLU <i>Procédure sur 2 ans – 2017 lancement du marché + études</i>	22 300.00 €
Porte coupe feu – archives	5 314.00 €
Gymnase – remplacement fenêtres	6 956.00 €
Réhabilitation gloriette	10 000.00 €
Acquisition véhicule électrique	12 772.00 €
Conformité stand de tir	86 808.00 €
Surcharge foncière SNL (2 <sup>e</sup> versement)	15 000.00 €
<b><i>Programmation pluriannuelle (PPI)</i></b>	
Protection des établissements scolaires (PPMS)	7 000.00 €
Accessibilité bâtiment –Ecole Jacques Prévert Réalisation de l'Ad'AP sur la période 2015-2020	45 000.00 €
Travaux Ecole Jacques Prévert - réhabilitation énergétique (marché en cours) 3 <sup>e</sup> école réalisée sous le mandat Ecole de la Roche programmée en 2018	343 000.00 €
AP/CP n° 5 création d'un Pôle Services Publics- travaux	1 535 659.00 €
Rénovation des systèmes de chauffage Espace Aragon – régulation Ecole Boutons d'Or – remplacement corps de chauffe	12 200.00 € 3 194.00 €
Réhabilitation Mare la Fosse	28 000.00 €

Au terme de ces hypothèses, il sera proposé lors du vote du Budget Primitif 2017 un recours à l'emprunt pour financer ces investissements d'un montant d'environ 300 000 €.